

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
L'ENTRETIEN ET LA GESTION
DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE**

**S.M.A.P.E.
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SMAPE
SEANCE DU 2 JUIN 2025**

Délibération n°2025.06.14

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS
2024**

Le **DEUX JUIN** de **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ** à **09h00**, les membres du **COMITE SYNDICAL** se sont réunis au siège 25 boulevard Besson Bey à **ANGOULEME** suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Fatna ZIAD

Membre en exercice : 12
Nombre présents : 8
Nombre de pouvoir : 1
Nombre d'excusés : 3

MEMBRES PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Valérie DUBOIS, Jean-Jacques FOURNIE, Mathieu LABROUSSE, Patrick ROUX

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :
Célia HELION, François NEBOUT, Fatna ZIAD, Thibaut SIMONIN,

ONT DONNE POUVOIR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Yannick PERONNET à Jean-Jacques FOURNIE

EXCUSES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Patrick BOURGOIN, Hassane ZIAT,

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE :
Stéphanie GARCIA,

SUPPLEANT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME :
Gérard DEZIER est remplacé par Patrick ROUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250602-2025_06_14s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

COMITE SYNDICAL DU SMAPE DU 2 JUIN 2025**DELIBERATION
N°2025.06.14**Rapporteur : Jean-Jacques FOURNIE**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2024**

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,

Vu la délibération n°2025.02.05 du 17 février 2025 du comité syndical approuvant la reprise anticipée des résultats et qu'il convient de confirmer ou d'amender eu égard l'adoption du compte financier unique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Considérant que les résultats 2024 à intégrer au budget 2025 du syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du plan d'eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix sur Charente (SMAPE) sont retracés dans les tableaux ci-après :

BUDGET DU SMAPE	
Section de fonctionnement	
A / Résultat de l'exercice 2024	19 688,29 €
B/ Résultat antérieur reporté	163 521,01 €
C/ Résultat à affecter = A + B	183 209,30 €
Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2024	-142 607,43 €
E/ Résultat antérieur reporté	138 376,91 €
F/ Résultat d'investissement = D + E	-4 230,52 €
Restes à réaliser 2024 = RAR	-53 528,10 €
G/Besoin de financement = F + RAR	-57 758,62 €
Prévision d'affectation	
Report d'investissement (D 001)	-4 230,52 €
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	57 758,62 €
Report de fonctionnement (R 002)	125 450,68 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250602-2025_06_14s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025

Je vous propose :

D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice 2024,

DE DECIDER de constater au budget 2025 les sommes indiquées aux comptes 001, 1068 et 002 du budget du syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du plan d'eau de la Grande Prairie à Saint-Yrieix sur Charente (SMAPE) suite au vote du compte financier unique 2024.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITE SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20250602-2025_06_14s-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025
Publication : 06/06/2025